



DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE / EXCEPTIONNELLE ANNÉE 2023

ASSOCIATION :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

CERFA complet : oui non

Dossier complet : oui non

Date de Dépôt : le ____/____/____

Agent ayant réceptionné le dossier :

PIÈCES À JOINDRE

- Le document CERFA n°5 dûment complété.
- Les statuts déposés si première demande ou modifications.
- Pour toute modification de membre(s) du bureau ou de statuts, joindre les nouveaux statuts ainsi que le récépissé de la préfecture faisant foi de la modification.
- Les documents financiers du dernier exercice (bilan, compte de résultat).
- Le compte de résultat prévisionnel 2022.
- Le dernier rapport d'activités.
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale.
- La copie des derniers relevés bancaires de tous les comptes de l'association.
- Un relevé d'identité bancaire.
- L'attestation d'assurance en responsabilité civile liée à l'activité de l'association et couvrant les dégâts causés aux personnes, aux biens immobiliers et mobiliers par les risques d'incendie, les dégâts des eaux, les attentats et les explosions des locaux utilisés par l'association.

INFORMATIONS PRATIQUES

Vous pouvez retrouver ce dossier sur le site internet saintsulpicelapointe.fr, à l'accueil du service Sport et Animation de la mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe ou le demander par mail à l'adresse suivante :

associations@ville-saint-sulpice-81.fr

Vous trouverez dans ce document tout ce dont vous avez besoin pour établir votre candidature :

- Le **document CERFA n°5** dûment complété en version papier ou de préférence en version PDF remplissable
- La liste des **pièces à joindre** au document à remplir (page 03).

En annexe :

- Le **règlement intérieur** qui précise des informations pratiques présentant le document à remplir et le circuit suivi par votre dossier.

ENVOI DU DOSSIER

Le **dossier de candidature complet** dûment rempli est à remettre à l'accueil du service Sport et Animation de la mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe selon le moyen à votre convenance, à compter de la date de publication de la demande de subvention jusqu'à sa date de clôture le **03 février 2023**.

À retourner soit :

- **Par courriel** : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr en copie à associations@ville-saint-sulpice-81.fr.

L'objet du message devra être renseigné comme suit : «Subvention association 2021».

- **Par courrier**, cachet de la poste faisant foi ou remise en main propre :

Mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe
Parc Georges Spénale
Service Sport et Animation
81370 Saint-Sulpice-la-Pointe

DOSSIER À RETOURNER AVANT LE 03 FÉVRIER 2023

ATTENTION : Tout dossier retourné incomplet ou parvenu après la date mentionnée ci-dessus ne sera pas étudié et entraînera la non attribution de la subvention.

FICHE D'IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

Nom complet de l'association : _____

Date déclaration de l'association : _____

N° de récépissé : _____

N° SIRET : _____

Adresse du siège social : _____

Adresse de correspondance courrier : _____

Courriel : _____

Adresse du site internet : _____

Coordonnées en interne pour le fonctionnement avec la Mairie :

Fonctions	Nom + Prénom	Adresse	Tél. + Courriel
Président.e			
Vice-Président.e			
Secrétaire			
Trésorier.e			

Coordonnées en externe pour communiquer au grand public et sur le site internet de la ville :

Fonctions	Nom + Prénom	Adresse	Tél. + Courriel
Président.e			
Vice-Président.e			
Secrétaire			

Affiliation à une Fédération : oui non

Si oui laquelle :

N° d'affiliation :

Votre association dispose-t-elle d'un agrément : oui non

Si oui lequel :

N° d'agrément :

Nombre d'adhérents :

Communes	Enfants - 18 ans		Adultes		Total
	Filles	Garçons	Femmes	Hommes	
Saint-Sulpice-la-Pointe					
CCTA					
Autres*					
Total					

*Autres (précisez les communes) :

.....

Montant de la cotisation individuelle annuelle :

Enfant : Adulte :

Montant de l'adhésion individuelle annuelle :

Enfant : Adulte :

Renseignement concernant les moyens humains :

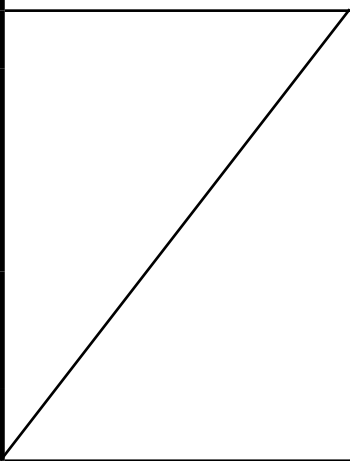
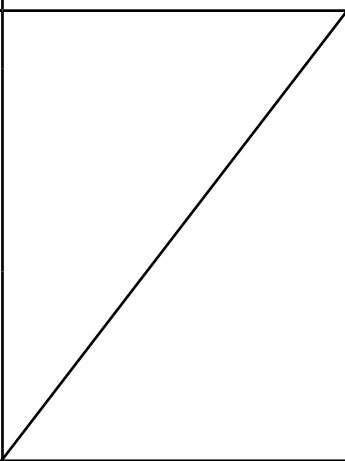
Nombres de bénévoles	
Nombres de volontaires	
Nombre total de salariés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP)	

Bilan simplifié du dernier exercice connu :

Attention : le total des disponibilités (banques, caisses, autres comptes financiers) doit impérativement être mentionné.

Disponibilités	Montants
Caisse	
Solde du compte en banque	
Placements	
Dettes / charges à payer	
Produits à recevoir	
TOTAL	

BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2023

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
60 - Achats <i>Prestation de service, achats de matières premières, de fournitures, ...</i>		70 - Produits des activités <i>Recettes de buvettes, recettes diverses (lotos, tombolas), recettes guichets, recettes pour événements, vente de produits dérivés, participation aux soirées (repas, etc), autres recettes d'activités</i>	
61 - Services extérieurs <i>Organisation sous-traitées (traiteurs), location (matériels et équipements), entretien et réparations, primes d'assurances, frais de colloques et conférences</i>		74 - Subventions - État - Région - Département - Communauté de communes - Autres	
62 - Autres services extérieurs <i>Frais d'arbitrage, honoraires (comptable ou autres), publicités, récompenses et cadeaux, publications (affiches, programmes), frais de déplacements, de restauration et d'hébergement, frais de missions et de représentations, frais postaux et de télécommunications, services bancaires, frais divers</i>		75 - Autres produits de gestion courante <i>Dons manuels, recettes publicitaires, cotisations des adhérents. Participations pour stages de formation, produits de gestion courante.</i>	
63 - Impôts, taxes et versements assimilés		76 - Produits financiers <i>Intérêts des fonds placés</i>	
64 - Charge de personnel <i>Salaires, charges de sécurité sociale et de prévoyance, autres frais de personnel</i>		78 - Report des ressources non utilisées	
65 - Autres charges de gestion courante <i>Droit d'auteurs (Sacem), achat de licence, frais spécifique pour événements, frais de stages de formation</i>			
66 - Charges financières <i>Intérêts des emprunts, autres charges financières</i>			
67 - Charges exceptionnelles			
TOTAL GÉNÉRAL		TOTAL GÉNÉRAL	

Votre budget prévisionnel doit être équilibré